

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EXANE GULLIVER FUND – PART I (CODE ISIN: FR0000984379)

Un compartiment du FCP EXANE LONG/SHORT EQUITY FUND
OPCVM RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2009/65/CE
Société de Gestion : EXANE ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : l'objectif de gestion du compartiment Gulliver (ci-après « Gulliver ») est de chercher à délivrer une performance absolue avec un niveau de volatilité de l'ordre de 2 à 4%.

Stratégie d'investissement : Gulliver est géré de manière discrétionnaire en fonction des anticipations de la Société de Gestion. La stratégie d'investissement consiste à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées et un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées. Ces transactions constituent une technique de couverture permettant de réduire l'exposition de Gulliver au risque de marché ou à un risque sectoriel spécifique. Le risque induit par une ou plusieurs expositions à la baisse sur des titres ne doit pas être vu isolément mais en considération du portefeuille global et des titres similaires détenus par le Compartiment à l'achat. Dès lors, le risque lié à une vente de titres dans ce contexte n'est pas absolu, mais doit toujours être vu comme un risque relatif.

Univers d'investissement : géographiquement, l'univers d'investissement est essentiellement constitué des sociétés cotées domiciliées dans un pays européen. Le fonds peut également investir jusqu'à 20% de son actif net dans des sociétés domiciliées dans un pays développé hors Europe.

Durée minimum de placement recommandée : Gulliver pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Gulliver est un OPCVM de capitalisation.

Capacité d'amplification : la Société de Gestion peut recourir à des contrats financiers afin d'obtenir une exposition synthétique sur une société ou sur un marché. La capacité d'amplification résultant de ces contrats financiers est limitée à une fois l'actif.

Exposition nette du portefeuille : l'exposition nette du portefeuille au risque de marché actions (positions acheteuses diminuées des positions vendeuses) est comprise entre -10% et +25%. Cette exposition modérée au risque de marché actions vise notamment à maintenir à la fois une faible volatilité des performances et une faible corrélation aux indices actions.

Faculté de rachat des actions souscrites : les demandes de souscription et de rachat sont reçues par le centralisateur Société Générale chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris avant 16 heures (J-1) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant (J).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur synthétique de risque classe Gulliver sur une échelle de 1 à 7 mais la catégorie de risques associée à Gulliver n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. L'indicateur synthétique de risque a été établi sur la base de l'objectif de volatilité défini dans le prospectus : Gulliver vise à maintenir une volatilité historique annualisée des valeurs liquidatives inférieure à 4%. Toutefois cet objectif de volatilité n'est pas un engagement ou une garantie délivrée par la Société de Gestion.

L'exposition diversifiée de Gulliver au risque action explique le classement de Gulliver dans cette catégorie.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».

Risque de capital : Gulliver ne comporte aucune garantie sur le capital investi ; il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels Gulliver peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

- **Risque de contrepartie :** Gulliver peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur ses opérations de swaps, de CFD, de contrats à terme, d'emprunt ou de prêt de titres, de prise ou de mise en pension de titres, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.
- **Risque de crédit :** Gulliver est investi dans des titres de créance émis par des émetteurs de premier ordre qui peuvent néanmoins se retrouver dans la situation où ils ne peuvent pas faire face à leurs engagements.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPCVM.

FRAIS DE LA PART I

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Maximum 5% acquis à la Société de Gestion*
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué ci-dessus est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,20% TTC
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% TTC au-delà de EONIA capitalisé + 1% de performance annuelle, avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark ». Montant de la commission de surperformance facturé au titre du dernier exercice: néant

La part I est éligible aux investisseurs institutionnels et assimilés, investisseurs souscrivant via distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil indépendant ou de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ainsi que tout autre investisseur autorisé par la Société de Gestion.

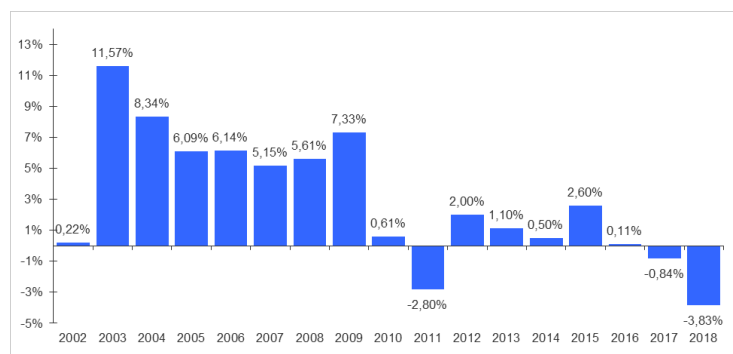
Les chiffres communiqués dans les frais d'entrée et de sortie sont toujours des maximums. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

*La commission de 5% maximum acquise à la Société de Gestion est appliquée lorsque la Société de Gestion souhaite réguler la croissance des actifs sous gestion du fonds.

Le taux des frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation et les commissions de surperformance.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section intitulée « Informations concernant les frais, les commissions et la fiscalité » à la page 7 du prospectus.

PERFORMANCES PASSES DE LA PART I



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.
- La date de lancement de la part I de Gulliver est le 17 octobre 2001.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Les performances affichées sont calculées en euros (EUR), nettes de tous les frais à la charge du compartiment.

INFORMATIONS PRATIQUES

Parts	Code ISIN	Typologie de souscripteurs concernés	Devise	Montant minimum de souscription initiale	Minimum de souscription ultérieure	Affectation du résultat
I	FR0000984379	Institutionnels et assimilés, investisseurs souscrivant via distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil indépendant ou de gestion individuelle de portefeuille sous mandat et tout autre investisseur autorisé par la Société de Gestion	Euro	Aucun	Aucun	Capitalisation
P	FR0010490383	Tous souscripteurs	Euro	Aucun	Aucun	Capitalisation

Les prospectus, rapports annuel et semestriel du FCP ainsi que toute information pratique telle que la valeur liquidative à jour des Parts sont disponibles, gratuitement en français, au siège social du FCP ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : <https://www.exane-am.com/fr/fonds/gulliver>

Dépositaire, Centralisateur, Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat par délégation de la Société de Gestion et Etablissement en charge de la tenue des registres de parts :

Société Générale SA

29 boulevard Haussmann – 75009 Paris

Adresse de la fonction de dépositaire : 75886 Paris Cedex 18

Adresse de la fonction de centralisation des ordres et de tenue des registres : 32, rue du Champ de tir – 44 000 Nantes.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Exane Asset Management à l'adresse suivante :

<https://www.exane-am.com/sites/default/files/eamdocs/EAM-PR.pdf> ; un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Les actifs et passifs de chaque compartiment étant distincts les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment, sauf disposition contraire des documents constitutifs du FCP. Les investisseurs sont avertis que la législation fiscale

de l'état membre d'origine de Gulliver peut avoir une incidence sur leurs situations fiscales personnelles.

La Société de Gestion ne peut être tenue responsable que des informations contenues dans ce document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de Gulliver.

Gulliver peut être constitué d'autres types de parts. Les investisseurs peuvent trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de Gulliver ou sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse indiquée précédemment.

Gulliver est agréé en France et a été autorisé à la commercialisation par l'autorité de régulation française, l'Autorité des marchés financiers. La Société de Gestion Exane Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP01015.

Aucune classe d'actions ne peut être offerte ou vendue à des « US Persons » telles que définies par la loi US Securities Act de 1933 qui sont considérées comme des Personnes Non Eligible au sens de l'article 3 du règlement.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 2019/02/15.